

La source de Dymon

Bulletin municipal n°61 - juin 2021

La Grande Vallée. © Christian Nicolle



La Mine. © Christian Nicolle



NOUVEAUX VISAGES



Chères Dixmontoises et Chers Dixmontois,

Je profite de ce bulletin pour vous présenter deux nouveaux visages de votre service municipal.

En effet, Lucie Palis et Julien Peloux rejoignent respectivement le secrétariat de mairie et les services techniques de la commune.

Je leur souhaite la bienvenue dans notre village et vous demande, à toutes et à tous, indulgence et compréhension lors de votre venue en mairie car il faut qu'ils apprennent à connaître les administrés de notre commune et son territoire.

Alors, une fois encore bienvenue à Lucie et Julien !

Marc Botin

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lucie Païs, de Rosoy, rejoint le secrétariat de mairie à temps partiel et s'occupera du secrétariat, du bulletin municipal et de l'agence postale. Elle travaillera donc avec Christine Laubé.



LUCIE



SERVICES TECHNIQUES

Julien Peloux, de Saint-Julien-du-Sault, rejoint les services techniques et vient compléter l'équipe composée de Véronique Quimbre et Sylvain Desvaux.



JULIEN





CALENDRIER des manifestations



Date	Manifestation	Lieu
13 juillet 2021	Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice, Concert du groupe Ker Bhn	Terrain communal
14 juillet 2021	Repas républicain, jeux traditionnels	Terrain communal
23 juillet 2021	Concert Corse (A.P.P.E.D)	Église
25 juillet 2021	Vide Greniers	Bourg
16 au 25 juillet	Théâtre (La Grand Hâte)	La Grande Hâte
6 août 2021	Concert Garçon la Note	Terrain communal
14 août 2021	Les Cordes et Voix Magiques d'Ukraine (A.P.P.E.D)	Église
19 septembre 2021	Rassemblement motos (MitchSyql)	Prieuré de l'Enfourchure
24 septembre 2021	Concert du groupe Kalffa	Terrain communal
26 septembre 2021	Salon d'automne	Prieuré de l'Enfourchure

Animations prévues dans la commune, sous réserve du contexte sanitaire à date planifiée

La passion de la terre
Le JOLI MONDE

S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINIERIE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

POMPES FUNÈBRES - FUNÉRIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE
☎ 02 38 97 31 62

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr

Laurent Chavenas
PHOTOGRAPHIE
SIREN: 889 189 635

sur RDV
06.37.78.40.13

12 €

Agreé SERVICES EN LIGNE ANTS

Photos identité
Photos permis de conduire (démarerialisées + sign. électronique)
Passeport, carte vitale ...

10 €

NOUVEAU

STUDIO PHOTO
7 Avenue Wilson 89330
Saint Julien du Sault

Les statues sont de retour à l'Eglise

Saint-Gervais et Saint-Protais ont repris leur place, tout comme Sainte-Anne Trinitaire et La Vierge Piéta désormais situées vers le Chœur sur conseil de Mr VOTTERO, Conservateur Régional des Monuments historiques. Certains vitraux sont toujours en cours de restauration.

En 2020, toutes les activités de l'APPED ont été arrêtées. Nous espérons retrouver une vie normale, c'est pourquoi l'APPED organise deux concerts :

- Le 23 juillet à 20h30 Jean-Paul POLETTI et le Chœur de Sartène
- Le 14 Août à 20h30 Les cordes et voix magiques d'Ukraine

Grâce à vous et à l'aide apportée par vos dons et cotisations, notre Eglise continue de s'embellir.



JH Entretien
Jérôme Huguenin
**Nettoyage, entretien
et fleurissement de
sépultures, pierres
tombales.**
Tel : 07.88.39.01.08
Mail : jh.entretien-sepultures@orange.fr
Site web : jhentretien-sepultures.fr
**3, lieu-dit La Herse
89500 Bussy le repos**
Devis Gratuit
Siret : 888 174 877 00017
"Immatriculé au RM en application de l'article L.123-1-1
du code de commerce"
"RM AUXERRE"
Ne pas jeter sur la voie publique

SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021

à partir de 20 heures

L'Association de Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont organise un

REPAS DANSANT



Salle Polyvalente
de Villeneuve-sur-Yonne
avec l'orchestre MOSAÏQUE 89

MO S A I Q U E
Spectacle
orchestre



MENU

SANGRIA ET SES TOASTS
SALADE BASQUE
POULET A LA BASQUAISE
ET SON ACCOMPAGNEMENT
GATEAU BASQUE
CAFE

(BOISSON NON COMPRISE)

Entrée : 28 € par adulte,
10 € pour enfant de -12 ans
Réservation au :

03 86 96 02 13

jusqu'au 10 novembre 2021 inclus
Règlement à l'ordre de l'«APPE de Dixmont»
à remettre en mairie de Dixmont
(nombre de places limité,
pas de réservation
sans règlement)



Le bénéfice de cette soirée sera réservé
pour l'entretien de l'église Saint-Gervais Saint-Protais



CÉRÉMONIES - MAI



La cérémonie du 8 mai 1945 s'est déroulée en comité restreint du fait des mesures liées à l'épidémie de la COVID-19. Le maire, Marc Botin, entouré de quelques élus, du président des Anciens Combattants et de deux porte-drapeaux, nous a lu la lettre de la Ministre des Armées.

Un dépôt de fleurs et une minute de silence ont commémoré la fin de la Seconde Guerre Mondiale le 8 Mai 1945.

Les représentants des trois communes Dixmont - Les Bordes - Villeneuve-sur-Yonne se sont retrouvés au Mémorial Maquis Bourgogne pour célébrer la commémoration de la Résistance.



**Mémorial
Maquis Bourgogne**

Le samedi 29 mai 2021 a eu lieu la commémoration de la Résistance en comité restreint.



Stèle A. DUSSAULT

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

AUDITION CONSEIL LUDOVIC DIGUE
votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-lès-Sens
22 ANS D'EXPÉRIENCE

Offres 100% Santé

Nouveau

Chez AUDITION CONSEIL
vos aides auditives 100% SANTÉ
avec reste à charge à 0€*

Test auditif gratuit⁽¹⁾

Essai gratuit⁽²⁾
pendant 1 mois

Vérification et nettoyage gratuits
de vos aides toutes marques

AUDITION CONSEIL LUDOVIC DIGUE
Audioprothésiste expert indépendant

3 impasse Saint-Vincent
89100 SAINT-DENIS-LÈS-SENS
Parking handicapé
Parking privé gratuit
03 86 83 89 89

SUR RENDEZ-VOUS
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 19h
et le samedi de 9h à 13h

Pôle de Santé
Saint Louis

Pôle de Santé
Sainte Colombe

Dans AUDITION CONSEIL il y a conseil ■ auditionconseil.fr

* Valable depuis le 1^{er} janvier 2021 avec un contrat mutuelle responsable pour l'achat d'un appareillage de classe 1 (1) Test non médical (2) Sur prescription médicale ORL



Les premiers travaux dans le centre bourg



Début des travaux par la rue d'Eichtal



La suceuse en action rue de la Mairie



Le raccordement au nouveau réseau



Par anticipation pour le projet d'aménagement du centre bourg, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a investi dans notre commune.

Changement de la canalisation principale et des branchements sous la future emprise des travaux.

Montant total du chantier :
109 806,93 € ht.

Renouvellement de 32 branchements d'eau potable et de 360 mètres de réseau d'eau.

Durée des travaux : 2,5 mois.





Etoile Taxis

Successor des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



LE FOURNIL

Spécialité de pain au levain et bio

16 rue Carnot

89500 Villeneuve sur Yonne

☎ 03 86 87 15 05

📞 06 35 76 62 85

Présent à Villeneuve sur Yonne,

Dixmont et Armeau.



EIRL Bruno NISSIM 89500 DIXMONT

- Chauffage
- Ramonage
- Sanitaire
- Salle de bain

📞 06 20 40 98 66

✉ bnplomberie89@gmail.com



ÉCHOS DE LA MAIRIE



COMMUNE DE DIXMONT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 FEVRIER 2021

Présents :

Mr BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mrs PIERRET Jean-Claude, GAMBIER Benoit adjoints, Mrs VASSARD Jean-Luc, SOETE Alain, LAMIRAUX Simon, DUFLOS Alexandre, PINCHON Roger, PERRAUT Marc, Mmes BERTOLDO Claire-Marie, BERTHOT Stéphanie, Mr JACQUET Julien, Mmes PERROTEZ Chantal, JARDIN Marie-Joseph.

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020, qui se résume comme suit :

-Fonctionnement : Dépenses : 550 897.33 €
Recettes : 976 248.40 €
-Investissement : Dépenses : 402 397.30 €
Recettes : 291 416.03 €
Résultats cumulés de 314 369.80 €

Restes à réaliser : Dépenses : 108 714.54 €
Recettes : 22 090.17 €
Soit : - 86 624.37 €

COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion du trésorier présentant les mêmes chiffres pour l'année 2020, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil municipal **DECIDE** d'affecter le résultat De fonctionnement comme suit :

Fonctionnement -Chapitre 002 :227 745.43 €
Investissement - Chapitre 001 : -110 981.27€
1068 : 197 605.64 €

BUDGET PRIMITIF 2021 :

Le Maire présente le budget primitif 2021. Le conseil municipal décide de le voter comme suit :

-Fonctionnement : Dépenses : 866 412.43 €
Recettes : 866 412.43 €
-Investissement : Dépenses : 1 247 262.81 €
Recettes : 1 247 262.81 €

REVITALISATION DU CENTRE-BOURG- LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire propose au conseil municipal de lancer un marché travaux à procédure adaptée passé en vertu de l'article

R.2123-1 du Code de la commande publique, et notamment du Décret 2019-1344 du 12 décembre 2019 pour ce qui concerne les seuils. Il indique que l'estimation prévisionnelle s'élève à 2 176 665.00 € hors taxes, se décomposant ainsi :

- . **Tranche ferme** : Réhabilitation logement et local praticien/extension école en 13 lots ci-dessous.
- . **Tranche conditionnelle 1** : Construction d'un commerce multi-services en 13 lots .
- . **Tranche conditionnelle 2** : Aménagements extérieurs. en 1 lot.

Le conseil municipal

- ✓ Approuve le lancement du marché travaux à procédure adaptée de l'opération revitalisation centre bourg de Dixmont comprenant la réhabilitation logement et local praticien/ extension école, la construction du commerce multi-services et les aménagements extérieurs ;
- ✓ S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de cette opération ;
- ✓ Donne tout pouvoir au maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée.

AUTORISATION AU MAIRE DE SOLLICITER LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS POUR OBTENIR DES OFFRES D'EMPRUNT

Le maire explique qu'il est nécessaire de contracter des emprunts pour financer les dépenses de l'opération revitalisation du centre bourg de Dixmont.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à consulter les organismes bancaires pour obtenir des propositions de financement.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – Détermination du montant des loyers

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les simulations de loyers ci-après.

Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de la commune.



ÉCHOS DE LA MAIRIE

MODE DE CALCUL	LOYERS MENSUELS TTC			
	LOGEMENT T3		CABINET INFIRMIERS	
Base loyer retenu lors du CM du 16/02/2021	444,00 €		372,00 €	
MODE DE CALCUL	LOYERS ANNUELS TTC			
	Base mensuelle	Année N	Année N+1	Année N+2
LOGEMENT T3	444,00 €	5 328,00 €	5 328,00 €	5 328,00 €
CABINET INFIRMIERS	372,00 €	4 464,00 €	4 464,00 €	4 464,00 €
TOTAL SUR 3 ANS TTC		29 376,00 €		
TOTAL SUR 3 ANS HT		24 480,00 €		

MODE DE CALCUL	LOYERS MENSUELS TTC				
		Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3
Base loyer retenue lors du CM du 16/02/2021	1 200,00€	0	400,00 €	800,00 €	1 200,00 €
MODE DE CALCUL	LOYERS ANNUELS TTC				
		Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3
Sur la base d'un loyer mensuel de	1200.00€	0	4 800,00 €	9 600,00 €	14 400,00 €
		TOTAL SUR 4 ANS TTC			28 800,00 €
		TOTAL SUR 4 ANS HT			24 000,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION SDEY

Vu la convention d'adhésion en vigueur de la commune au service CEP du SDEY,

Vu le règlement financier du SDEY en vigueur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, décide :

✓ **D'AUTORISER** le Maire à demander la subvention auprès du SDEY, au titre du Plan de relance 2020-2021, pour le financement des travaux de l'installation solaire photovoltaïque en vente totale sur le bâtiment **commerce « multi-services »** situé au **12 rue d'Eichtal – 89500 Dixmont**.

✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention financière correspondante avec le SDEY et tous documents y afférents.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL « PERFORMANCE ENERGETIQUE »

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une demande de subventions auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Performance énergétique à hauteur de 55.38 % pour la rénovation du bâtiment sis au 1 rue de la mairie comprenant un local infirmiers et un logement.

Montant des travaux hors taxes..... 224 565.00 €
+ HONORAIRES..... + 24 516.00 €
Loyers à percevoir sur 3 ans - 24 480.00 €
Montant retenu 224 601.00 €

Subvention demandée : 55.38 %, soit... 124 384.00 €

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL – « PERFORMANCE ENERGETIQUE »

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une demande de subventions auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Performance énergétique à hauteur de 60 % pour la construction d'un commerce « multi-services » sis au 12 rue d'Eichtal, comprenant une épicerie, un dépôt pain et colis, un espace partagé de services ou/et commerces, un bar/café avec salle de restauration. Ce dernier n'étant pas éligible à la subvention, un prorata a été effectué sur la base de 54 % pour la partie éligible et de 46 % pour la partie non-éligible.

Montant des travaux hors taxes 794 000.00 €
+ HONORAIRES.....+ 95 352.00 €
Soit un montant total de 889 352.00 €
Montant éligible sur la base de 54 % . 476 831.00 €
Loyer à percevoir sur 4 ans..... - 24 000.00 €
Montant retenu hors taxes 452 831.00 €

Subvention demandée : 60 %, soit 271 699.00 €.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – APPEL A PROJETS « FONDS FRICHES »

Dans le cadre du plan de relance, l'état finance des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé.

La revitalisation du centre bourg de Dixmont rentre dans ce cadre et permet une désartificialisation de ses deux sites.

Le conseil municipal autorise le maire à répondre à l'appel à projets de l'état « Recyclage foncier des friches en Bourgogne Franche Comté 2020-2021 dans le cadre du projet de la commune « Revitalisation du centre bourg de Dixmont » qui permettra de solliciter la subvention « Fonds Friches ».

Le conseil municipal charge le maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CAGS – RENOVATION BATIMENT 1 RUE DE LA MAIRIE

Le conseil municipal sollicite une demande de subvention auprès de la C.A.G.S. au titre du fonds de concours afin de procéder aux aménagements extérieurs (cour et jardin) dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment communal sis au 1 rue de la mairie.

Montant des travaux 69 950.00 € HT
Demande de fonds de concours
à hauteur de 37.06 %, soit 25 922.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.



REVITALISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AIDE AU COMMERCE EN MILIEU RURAL

Le conseil municipal sollicite une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Yonne au titre de l'appel à projet « aide au commerce en milieu rural » pour la construction d'un commerce multi-services dans le cadre de la revitalisation du centre bourg de Dixmont et ceci au prorata des dépenses éligibles à cette aide.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge le maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION ATTRACTIV-YONNE 2021

Le conseil municipal sollicite une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Yonne au titre de l'appel à projet ATTRACTIV'YONNE 2021 pour l'aménagement de l'aire de jeu et de quatre places de parking à l'arrière du commerce « multi-services » dans le cadre de la revitalisation du centre bourg de Dixmont

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge le maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS

Le maire indique au conseil municipal que les adjoints technique territorial principal de 2^e classe remplissent les conditions pour être promus au grade supérieur d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer deux postes d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2021 ,
- d'inscrire les crédits au budget,
- de charger le maire de faire procéder aux démarches nécessaires, l'autorise à signer les documents.

AMORTISSEMENT TRAVAUX SDEY – CHEMIN DES BARATS

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir les travaux d'électricité effectués chemin des Barats au hameau Les Brûleries d'un montant total de 3 692.00 €, sur une durée de 5 ans.

QUESTIONS DIVERSES

MODIFICATION DU PLAFOND IFSE CATEGORIE C

Le maire propose aux conseillers de prendre par anticipation une délibération pour augmenter le plafond de l'IFSE (indemnité de fonctions, sujétions, expertise) pour le cadre des adjoints administratifs, le comité technique du Centre de gestion devant se prononcer sur le projet de délibération pour une mise en place en Mars 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

TRAVAUX DE SECURISATION ENTrees MAIRIE ET ECOLE

Le maire présente deux devis pour la sécurisation de l'accès des entrées en mairie et à l'école :

- ✓ Devis de l'Entreprise AJC Serrurerie pour la fourniture et pose d'un bandeau ventouse avec poignée de tirage, d'un montant de 768.00 € TTC.

Pour l'installation d'un interphone vidéo à l'entrée de la mairie et de l'école :

- ✓ Devis de l'Entreprise GABRIELLI pour un montant total de 11 465.64 € TTC
- ✓ Devis de l'Entreprise P. VASSARD pour un montant total de 11 467.20 € TTC

Après étude des devis, le conseil municipal accepte le devis de l'Entreprise AJC Serrurerie d'un montant de 768.00 € TTC et le devis de l'Entreprise P.VASSARD pour un montant de 11 467.20 € TTC, celui-ci étant plus détaillé et comprenant l'accès d'appel vidéo spécial accessibilité PMR et une boucle magnétique pour personnes malentendantes.

Le conseil municipal sollicite une demande de subvention auprès de la C.A.G.S au titre du fonds de concours dans le cadre de la sécurisation des entrées de la mairie au 7 rue de la mairie et de l'école rue de Vaucrechot.

Montant des travaux 10 196.00 € HT
Demande de fonds de concours
à hauteur de 40 %, soit 4 078.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00. Le maire donne la parole au public présent.

Un administré souhaite connaître le taux de subventions accordées par rapport au montant des travaux pour la revitalisation du centre bourg. Le maire indique que nous demandons à peu près 60 à 70 % de subventions, mais que nous n'avons pas encore à ce jour toutes les notifications d'attribution.

Il est demandé également où nous en sommes concernant la vaccination des habitants pour le COVID. Le maire explique qu'il y a une surcharge de demande de vaccinations par rapport aux quantités de vaccins à disposition. Il est possible d'organiser éventuellement le transport des administrés qui ne peuvent pas être véhiculés pour se rendre au rendez-vous.

Le maire, Marc BOTIN.

Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de la commune.



ÉCHOS DE LA MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021

Présents : Tous l les conseillers sauf M. PINCHON qui a donné pour voir à M. BOTIN et M. DUFLOS qui a donné pouvoir à Mme NEUGNOT.

Secrétaire de séance : Mme PERROTEZ Chantal.

ORDRE DU JOUR

Vote des taux fonciers bâtis et non bâtis

Le maire explique au conseil municipal les nouvelles règles définies pour le calcul des taxes foncières sur le bâti et le non bâti, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation. La taxe foncière sur les propriétés bâties sera la somme du taux départemental de 21.84 % et du taux communal, afin de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ci-après un rappel des taux votés ces dix dernières années :

	4;55	4;54	4;5A	4;57	4;5J	4;5E	4;5K	4;56	4;5=	4;4;
Taxe Habitation				563JK	563JK	563JK	5E3=A	5E36A	5E36A	
Taxe Foncier Bâti	5A36E	57346	57346	57346	57346	57346	543A=	543;=	543;=	543;=
Taxe Foncier non bâti	773J=	7J376	7J376	7J376	7J376	7J376	7;3A4	A=3==	A=3==	A=3==

Après réflexion, le conseil municipal décide à l'unanimité une augmentation de 2 % pour l'année 2021, qui se décompose ainsi :

- Taxe foncière sur le bâti : (12.09 + 2%) + 21.84 (taxe départementale)... **34.17 %**
- Taxe foncière sur le non-bâti 39.99 + 2 %..... **40.79 %**

QUESTIONS DIVERSES

Convention mise à disposition d'un confessionnal

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer une convention avec la Commune de Villeneuve S/Yonne pour la mise à disposition d'un confessionnal dans l'Eglise de Dixmont

Lignes directrices de gestion

Le maire de Dixmont, expose au conseil municipal, que L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective H
- ✓ Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace H
- ✓ Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics H
- ✓ Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé H
- ✓ Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- De valider les lignes directrices de gestion H
 - D'autoriser le maire à signer l'arrêté relatif aux lignes directrices de gestion.
- Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Taxes inhumation

La taxe inhumation due par les familles étant abrogée depuis le 1^{er} janvier 2021, le règlement du cimetière sera modifié en ce sens.

Le maire informe le conseil municipal

- que le recrutement d'un agent technique étant en cours, un devis pour un forfait de 200 heures a été signé avec VITAVIE pour l'entretien des espaces verts ; Mr PERRAUT sera chargé d'encadrer cette mission H
- que Mme CHAREYRE a demandé une disponibilité pour un an, une offre d'emploi secrétariat sera lancée pour 15h par semaine.



COMMUNE DE DIXMONT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MAI 2021

Présents

M. BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, M. PIERRET Jean-Claude, M. GAMBIER Benoît adjoints, MM. SOETE Alain, LAMIRAUX Simon, PINCHON Roger, PERRAUT Marc, Mmes BERTOLDO Claire-Marie, BERTHOT Stéphanie, M. JACQUET Julien, Mmes PERROTEZ Chantal, JARDIN Marie-Joseph.

Absents excusés : M. DUFLOS Alexandre, M. VASSARD Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

ORDRE DU JOUR

REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE DIXMONT

Analyse pour les entreprises retenues pour négociation suite à la commission d'appel d'offres du 27 avril 2021

Lors de la commission d'appel d'offres du 27 avril 2021, l'architecte a rappelé les éléments principaux de l'analyse de l'offre, indiqués dans le dossier de consultation des entreprises (DCE), notamment le choix des trois entreprises les mieux classées pour chaque lot. Il nous présente ensuite un tableau récapitulatif.

- Pour le lot 2 Gros œuvre, la proposition de l'entreprise GEBAT Constructions est jugée inacceptable au sens de l'article L2152-3 du code de la commande publique, car le prix excède fortement les crédits budgétaires alloués au marché pour ce lot. La commission décide de relancer une consultation pour ce lot.
- Pour le lot 11 Chauffage / Ventilation / Climatisation / Plomberie et lot 12 Electricité CFO/CFA, aucune offre ne nous est parvenue, la Commission décide de relancer une consultation pour ces deux lots.
- Pour les autres lots, l'architecte propose de négocier l'offre financière.

Le conseil municipal

- Approuve les décisions de la Commission d'appel d'offres C
- Charge le maire de prévenir l'entreprise qui n'a pas été retenue C
- Charge le maire de relancer une consultation pour les lots 2, 11 et 12 C
- Autorise le maire à procéder à l'attribution des lots.

QUESTIONNAIRES DIVERSES

CREATION POSTE EMPLOI NON PERMANENT

Le Maire, rappelle à l'assemblée que :
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de surcroît de travail, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions d'agent technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, conformément à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après avoir entendu le maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide \$

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Que cet emploi non permanent est créé pour une période de 12 mois allant du 1er juin 2021 au 1er juin 2022 inclus, à temps complet et à raison de 35/35e heures hebdomadaires.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial échelon C1 sur indice brut 354, indice majoré 330 C
- D'autoriser le maire à signer le contrat de travail C
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

BUREAU DE VOTE ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

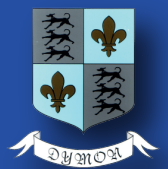
Compte tenu des directives de la Préfecture qu'il convient d'appliquer lors du déroulement des élections en situation d'épidémie de coronavirus COVID-19, les bureaux se tiendront à la salle des fêtes de 8 heures à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Le maire, Marc BOTIN.



ÉCHOS DE LA MAIRIE



COMMUNE DE DIXMONT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MAI 2021

Présents : Tous présents sauf M. LAMIRAUX qui a donné pouvoir à M. BOTIN, M. DUFLOS qui a donné pouvoir à Mme NEUGNOT, MME BERTHOT qui a donné pouvoir à M. PIERRET, M. JACQUET Julien absent excusé.

Secrétaire de séance : Mme PERROTEZ Chantal

ORDRE DU JOUR

REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE DIXMONT - Attribution du lot 1 Désamiantage /Démolition.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le jeudi 20 mai 2021 afin de procéder au choix de la meilleure offre concernant le lot n° 1 Désamiantage/Démolition. Le rapport de l'analyse des offres a été présenté par l'architecte.

La commission a décidé d'attribuer le lot 1 Désamiantage /Démolition à l'entreprise MICHEL dont le siège est à AUXERRE (89000) 57 rue Guynemer, sa proposition étant la meilleure au regard des critères de sélection.

Le conseil municipal approuve la décision de la Commission d'appel d'offres, charge le maire de prévenir l'entreprise qui n'a pas été retenue, autorise le maire à procéder à l'attribution du lot.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE DIXMONT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative afin d'approvisionner le compte pour les honoraires de l'architecte.

DÉLIBÉRATION CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POSTE AGENT ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Que cet emploi non permanent est créé pour une période de 12 mois allant du 1^{ER} juin 2021 au 1^{er} juin 2022 inclus, à temps non complet et à raison de 15/35^e heures hebdomadaires.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial échelon C1 sur indice brut 380, indice majoré 350 G
- D'autoriser le maire à signer le contrat de travail G
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

QUESTIONS DIVERSES

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS « Habitat-Aménagement – Cadre de vie Aménagement d'espaces publics J

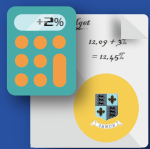
Le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté au titre de l'aménagement du territoire « Habitat – Aménagement : Cadre de vie - Aménagement d'espaces publics J dans le cadre l'aménagement de la place de la Fontaine, la rue d'Eichtal et la rue de la mairie de Dixmont

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Mr BOTIN informe le conseil municipal de réunions publiques prévues à la salle des fêtes dans le cadre des élections départementales :

- Mme FRASSETTO Le jeudi 10 juin à 18h30
- Mr LAFOLLY le lundi 14 juin 2021 à 20 heures

Le maire, Marc BOTIN



BUDGET 2021



Les taxes foncières augmentent peu en 2021

Les recettes en hausse par le taux et les bases d'imposition

Après baisses puis stabilité depuis 2016 de ses taux d'impôts locaux, votre commune augmente les taxes foncières :

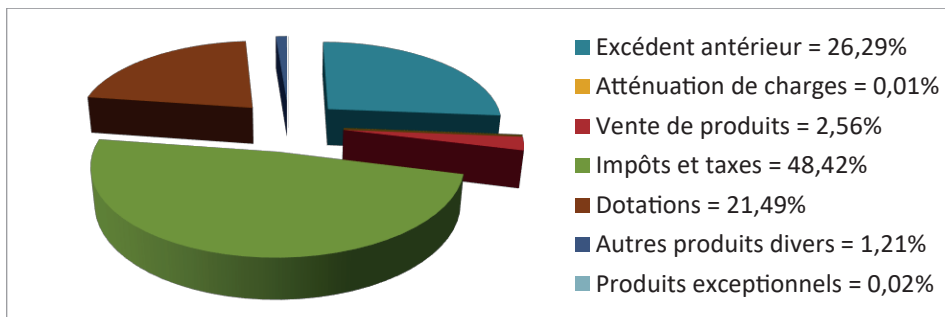
Foncier Bâti =
 $12,09 + 3\% = 12,45\%$
auquel s'ajoute le taux départemental de 21,84 % suite à la suppression de la taxe d'habitation

Foncier Non Bâti =
 $39,99 + 1\% = 40,39\%$

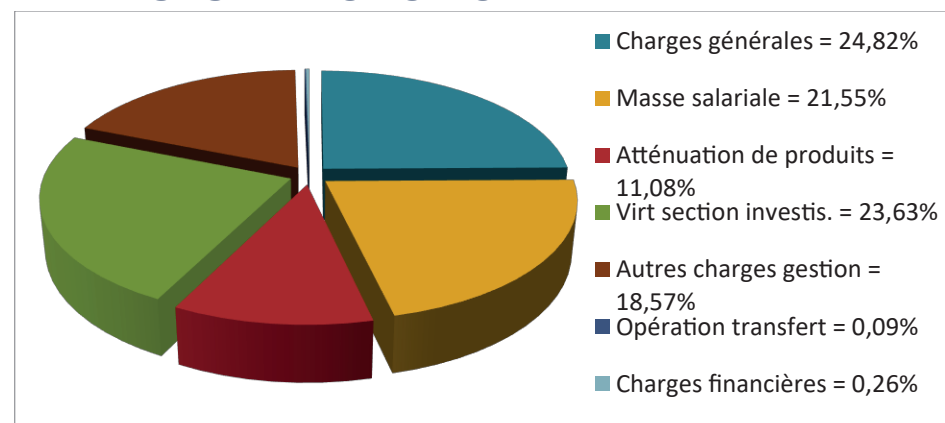
Taxe foncière sur le bâti :
34,29 %

Taxe foncière sur le non bâti :
40,39 %

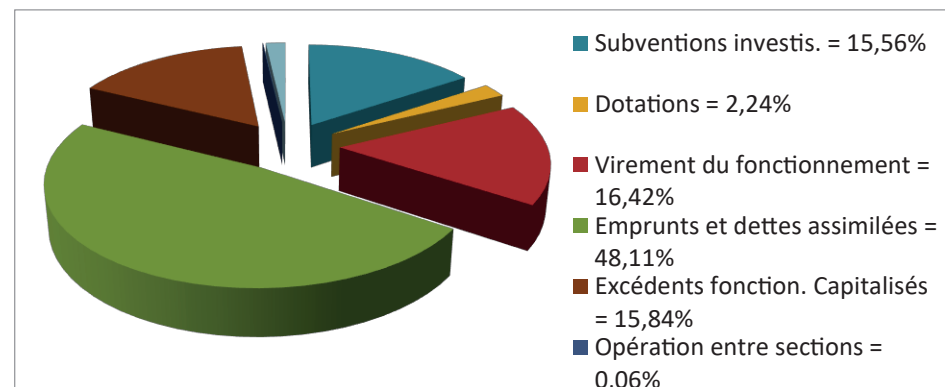
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



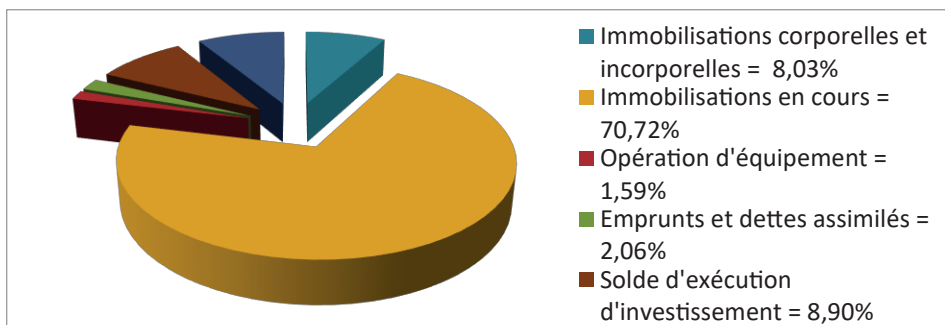
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

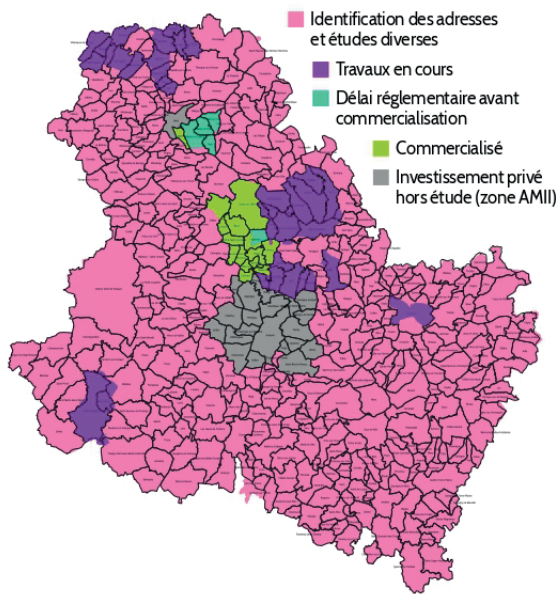


DEPENSES D'INVESTISSEMENT





Les étapes du déploiement de la fibre optique



AVANCEMENT DES PRISES COMMERCIALISÉES

Réseau d'Initiative Publique sous maîtrise d'ouvrage du Département (RIP1*)



Réseau d'Initiative Publique Délégation de Service Public (RIP2 DSP*)



0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

■ Prises commercialisées ■ Reste à faire

LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Début des travaux** Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (secteur de Villeneuve-sur-Yonne), Châtel-Gérard, Guilton-Terre-Plaine, Magny, Sauvigny-le-Beuréal, Sauvigny-Le-Bois, Savigny-en-Terre-Plaine, Saint-André-en-Terre-Plaine
- Pose des Noeuds de Raccordements Optiques (NRO*)** de : Ligny-le-Châtel, Etivey, Les Ormes, La Celle-Saint-Cyr, Courson-Les-Carières, Dixmont, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Bléneau, L'Isle-sur-Serein, Lichères-Près-Aigremont, Lévis, Noyers, Stigny, Villon, Avallon, Neuvy-Sautour, Perceneige, Druyes-les-Belles-Fontaines, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche-Saint-Phal, Jaulges, Chablis, Aillant-sur-Tholon.
- Pose des Sous Répartiteurs Optiques (SRO*)** de : Epineuil, Héry, Junay, Nailly, Saint-Sérotin, Tonnerre.

RÉSUMÉ DE LA PÉRIODE ÉCOULÉE :

- Les zones mises en service BFC Fibre :** Malay-le-Petit, Noé, Villiers-Louis et Épineau-les-Voves.
- Yconik a débuté les travaux sur** Chemilly-sur-Yonne, Épineuil, Évry, Gisy-les-Nobles, Gurgy, Hauterive, Héry, Junay, Michery, Nailly, Pailly, Perceneige, Plessis-Saint-Jean, Rouvray, Saint-Sérotin, Seignelay, Saint-Agnan, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Thorigny-sur-Oreuse, Tonnerre, Venouse, Villeneuve-la-Guyard, Compigny, Sergines, Vinneuf.
- Yconik a tenu des réunions d'information générale avec les communes suivantes :** Noyers, Annay-sur-Serein, Môlay, Moulins-en-Tonnerrois, Grimault, L'Isle-sur-Serein, Massangis, Dissangis, Sainte-Colombe, Angely, Athie, Provency, Coutarnoux, Étivey, Sarry, Aisy-sur-Armançon, Perrigny-sur-Armançon, Châtel-Gérard, Champignelles, Villeneuve-les-Genêts, Tannerre-en-Puisaye, Bléneau, Champcevais, Rogny-les-Sept-Écluses, Saint-Privé, Marmeaux, Blacy, Thizy, Santigny, Montréal, Bierry-les-Belles-Fontaines.

EN BREF...

LINÉAIRE DE FIBRE OPTIQUE POSÉE :

417 km de câble sur les Réseaux d'Initiative Publique



La fibre avance par tous les temps ! Opération de réception à Briennon-sur-Armançon

* Pour plus d'informations : Guide du déploiement de la fibre optique dans l'Yonne

SUIS-JE ÉLIGIBLE À LA FIBRE ?

Question souvent posée pour laquelle deux réponses sont possibles. Elles dépendent de l'exploitant. Pour connaître le nom de l'exploitant, le Conseil Départemental met une carte à disposition sur son site internet : www.yonne.fr/Territoire/Amenagement-numerique/L-organisation-du-deploiement-de-la-fibre-optique

Si l'exploitant de la commune est BFC Numérique, l'éligibilité du logement est disponible sur bfcfibre.fr/test-deligibilite/yonne/

- Le logement est marqué par une pastille VERTE, il est éligible à la fibre.
- Le logement est marqué par une pastille JAUNE, il est entré dans la période de gel réglementaire d'un mois (avec possibilité de souscrire à un abonnement (pré-commande) auprès d'un FAI présent sur le réseau).
- Le logement est marqué par une pastille BLEUE, les travaux sont toujours en cours de réalisation avec un délai de 3 à 6 mois.

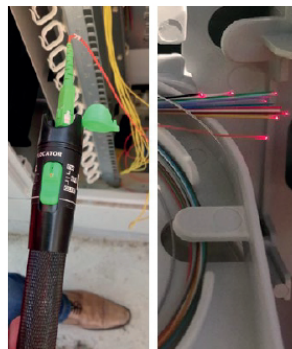
Si l'exploitant est Yconik, le réseau est toujours en construction. L'éligibilité sera disponible prochainement sur le site yconik-fibre.fr



TESTS DE CONTINUITÉ OPTIQUE ET RÉFLECTOMÉTRIE : C'EST PARTI !

Yconik s'apprête à vérifier la conformité technique de ses premières zones fibrées avant commercialisation : **opération appelée réception.**

Ces opérations comprennent des vérifications de travaux de génie civil et d'infrastructure mais aussi des vérifications de **qualité et de conformité optique.** Cela passe notamment par des tests dit de **réflectométrie et/ou de continuité au laser.** Un réflectomètre optique injecte des impulsions lumineuses provenant d'un laser à travers une fibre optique et **analyse la lumière réfléchi.** L'interprétation de ce signal retour permet de vérifier de nombreux éléments : longueur de la fibre, continuité d'un bout à l'autre, qualité des soudures, ruptures, contraintes excessives en précisant la position précise des éléments relevés. On peut ensuite **comparer ces informations au cours de la vie du réseau** pour vérifier qu'il ne se dégrade pas.



Test de continuité optique au crayon laser

EXTRAIT DE LA FOIRE AUX QUESTIONS

À partir du moment où la fibre est installée à mon domicile, le réseau cuivre d'Orange sera-t-il enlevé ?

Le réseau fibre déployé par le Conseil Départemental de l'Yonne est un nouveau réseau totalement indépendant du réseau téléphonique en cuivre d'Orange, bien que construit en parallèle.

Le réseau cuivre est la propriété d'Orange jusqu'à la première prise téléphonique de votre logement. Ainsi, ni le Conseil Départemental de l'Yonne, ni ses délégataires (Yconik et BFC Fibre) n'ont la responsabilité d'enlever ce réseau.

Orange a annoncé la fin de l'utilisation du réseau cuivre pour 2030.



FIABILISATION DES RACCORDEMENTS FINAUX EN MODE STOC (Sous Traitance Opérateur Commercial).

Suite à de nombreuses problématiques de qualité et de **détérioration de l'infrastructure des réseaux fibres** au moment du raccordement final, les opérateurs d'infrastructures avec le soutien de l'ARCEP ont mis en place un nouveau contrat appelé « STOC V2 ».

Ce contrat régissant les **relations contractuelles entre les opérateurs d'infrastructures** (constructeurs de réseau) et les opérateurs commerciaux (fournisseurs d'accès internet) doit permettre de **garantir l'intégrité des réseaux et la continuité de service** suite aux raccordements des utilisateurs finaux. Il va permettre principalement de : 1) valider l'intégrité des équipements avant et après raccordement par l'intermédiaire de prises de photos obligatoires 2) de mettre en place des mesures de répressions progressives 3) d'interdire l'intervention d'entreprises « voyous » sur le réseau 4) de partager les frais de remise en état en cas de dégradation.

Nous sommes confiants que **ces mesures vont contribuer à éradiquer cette situation anormale.** Ce contrat est déjà signé par YCONIK avec les principaux opérateurs commerciaux, il est à l'étude pour l'opérateur BFC Fibre.

3 MINUTES

POUR COMPRENDRE LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le Conseil Départemental s'est engagé à mettre à disposition la fibre optique à l'ensemble des Icaunais d'ici 2023.

Vidéo : <https://www.yonne.fr/Multimedias/Videos>



Revitalisation du centre bourg de Dixmont

Réhabilitation du bâtiment du Legs Barde

Pour donner suite aux précédents dossiers du projet, nous allons vous présenter dans ce numéro la réhabilitation du bâtiment sis au 1 rue de la Mairie.

Contexte

Suite au legs de Madame Barde et à la libération des locaux par les locataires, le conseil municipal de Dixmont a souhaité donner une seconde vie au bâtiment situé en bordure de la rue de la Mairie. Nous avons donc décidé de créer un local pour praticiens au rez-de-chaussée et un logement à l'étage. Ces deux parties de bâtiment bénéficieront chacune de 2 places de parking à l'intérieur de la cour qui sera réaménagée.

Local praticien

Le réaménagement du rez-de-chaussée permet la création de deux cabinets de consultation, d'une salle d'attente et d'annexes communes sur une superficie de 49 m². Ce local sera loué dans sa totalité au cabinet d'infirmiers de Dixmont, charge à ces derniers de trouver des praticiens pour occuper le 2e cabinet ponctuellement. L'accès pourra se faire depuis la rue de la Mairie

pour les personnes valides et, pour les personnes à mobilité réduite, un accès sera aménagé par le porche et la cour.

Logement

La réhabilitation de l'étage permet la création d'un logement T3 d'une superficie de 72 m² en réaménageant le dessus du porche. Un jardin privatif est prévu.

Financement

Ce projet est co-financé par la commune, via l'emprunt, et par des subventions provenant de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la CAGS sans qui, cette réalisation ne serait pas possible. Nous les en remercions par avance.

Les coûts (au stade du projet) de réhabilitation du bâtiment, de l'aménagement de la cour attenante et des honoraires sont évalués à un peu plus de 336 000 €ht. Les marchés seront attribués courant juillet, hormis celui de la démolition attribué le 21 mai 2021. Les travaux commenceront par cette phase en juillet 2021 pour se terminer courant du troisième trimestre 2022.



Vue de la cour intérieure et palette des matériaux et des végétaux



Vue du projet des aménagements extérieurs

Palette des matériaux



1] Murs des anciennes granges arasés et restaurés



3] Béton bouchardé



2] Clôture lames de bois

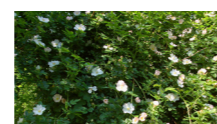


4] Stabilisé

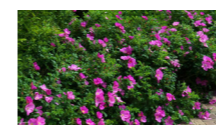
Palette des végétaux



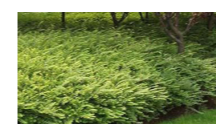
5] Lierre - Hedera Algerian Belle-cour



6] Rosa canina



7] Rosa rugosa



8] Lonicera



9] Amélanchier canadensis cépée



10] Prunus avium [cépée]

Un bâtiment exemplaire

La réhabilitation répond à l'objectif RT Existant (Règlement Thermique des bâtiments Existants) du Label EFFINERGIE RENOVATION. La RT Existant détermine une exigence globale à respecter concernant le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage et une performance minimale à respecter lors de la rénovation pour chaque élément remplacé (isolant, fenêtres, chaudière...).

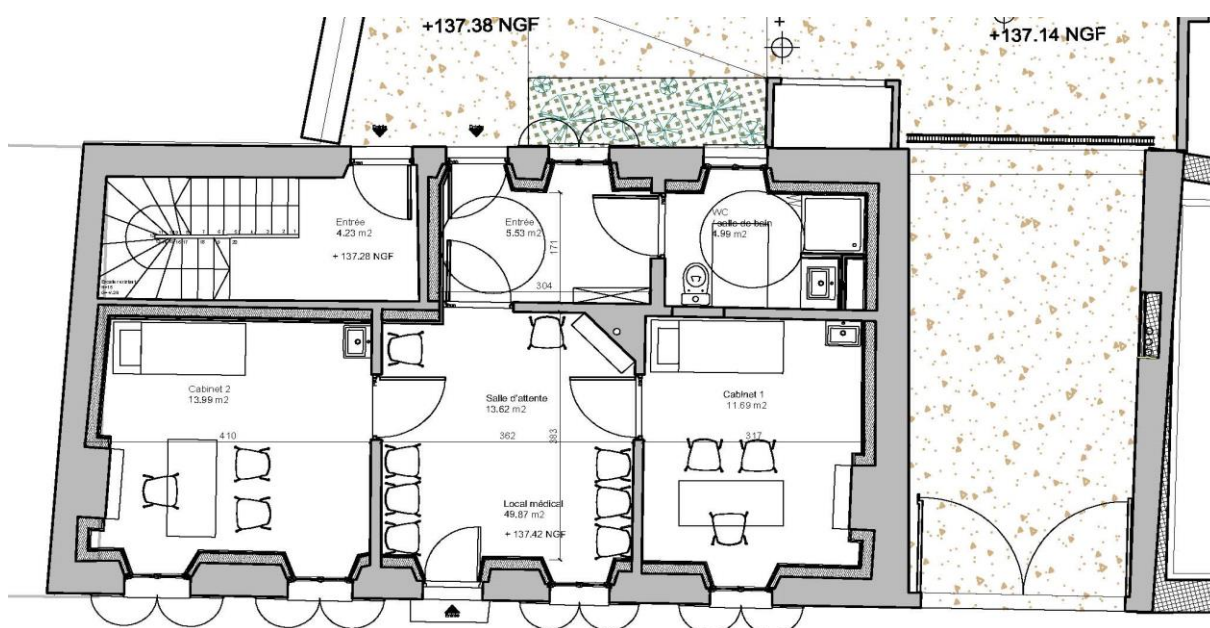
Dans le cas d'une habitation (logement), le CEP (Coefficient d'Energie Primaire) doit être inférieur à 104 kWhep/m² alors que dans un programme tertiaire (local infirmiers), le CEP doit être infé-

rieur au CEP Réf moins 40 %. Le projet s'est donc appuyé sur les objectifs thermiques demandés en déterminant des modes de chauffage et de refroidissement adaptés.

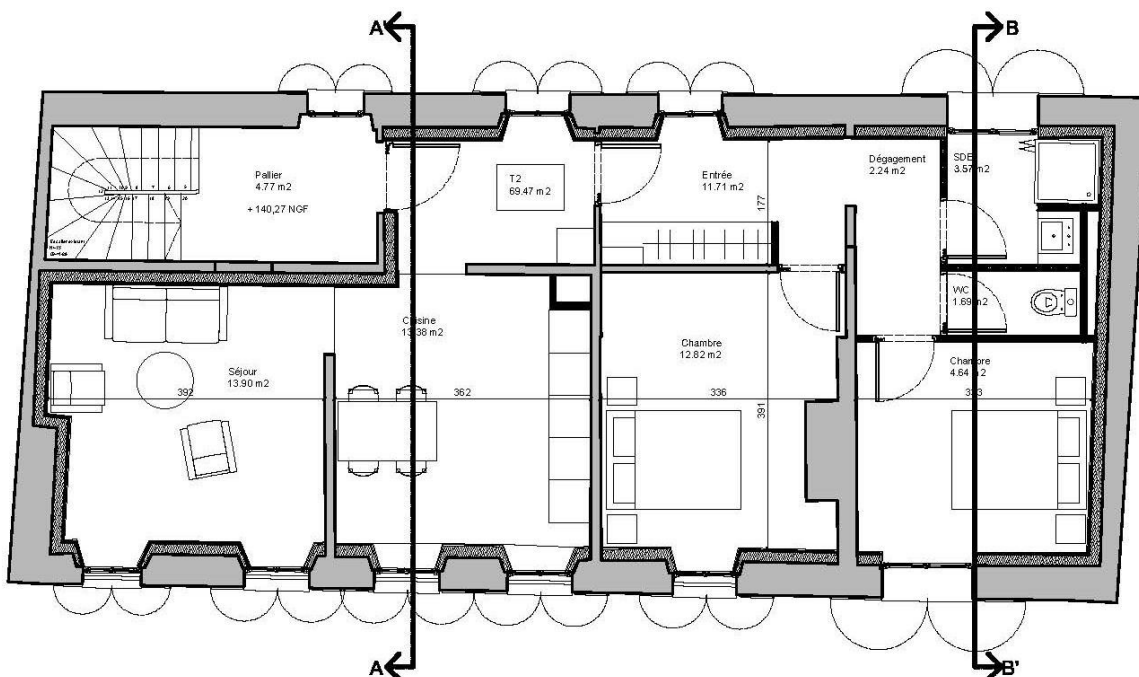
Le système de production chaud/froid est une pompe à chaleur indépendante pour chaque niveau. Les émetteurs sont des ventilo-convecteurs réversibles. La ventilation est assurée par une Ventilation Mécanique Contrôlée Simple Flux. L'isolation intérieure est assurée par un isolant biosourcé. Les menuiseries extérieures sont remplacées par des doubles vitrages.

Photos et illustrations Atelier Cité Architecture

Plan du local infirmier situé au rez-de-chaussée



Plan du logement T3 situé à l'étage





LA GRANDE HÂTE

REVIENT CET ÉTÉ !

MAIS ATTENTION, CETTE ANNÉE, C'EST EN JUILLET !

DU 16 AU 25 JUILLET 2021

NOUS SOMMES TRÈS HEUREUX DE VOUS RETROUVER SUR NOTRE CHAMP CHÉRI
POUR DE NOUVELLES AVENTURES, SOUS LE SOLEIL ET LES ÉTOILES...

POUR PLUS D'INFOS / POUR NOUS AIDER : LAGRANDEHATE@GMAIL.COM



BIBLIOTHEQUE



Si, du fait de la pandémie, nous ne pouvons organiser d'animation, le travail continue et les permanences perdurent. Depuis le mois de janvier, la bibliothèque a participé au comité de lecture petite enfance de la bibliothèque départementale de l'Yonne.

Ce comité avait pour but de sélectionner un certain nombre d'albums parmi la sélection de 140 albums. En partenariat avec la MAM'en Othe, des séances de bébés lecteurs ont été organisées et nous avons pu faire découvrir et observer les réactions des tout-petits présents dans la structure.



Avec l'école de Dixmont, nous continuons de les accueillir tous les 15 jours, le lundi, et nous avons pu mettre en place des accueils plus perfectionnés avec les CP. Pour ne vous citer que le dernier travail en cours, nous sommes en train de créer une histoire sous le format Kamishibai (petit théâtre de bois, avec des pages d'illustrations qui coulissent à l'intérieur) sur les supers pouvoirs de leurs grands-parents. Francine nous a fait l'honneur de créer un Kamishibai afin de montrer aux enfants le principe et de leur faire découvrir l'histoire qu'elle a écrite.

Le 24 septembre prochain, si la situation sanitaire nous le permet, la bibliothèque départementale de l'Yonne nous offre à l'occasion du festival « Air de printemps » reporté l'année dernière, le concert de Kalffa, qui aura lieu au terrain communal. Nous vous espérons nombreux pour l'occasion !

La bibliothèque reste ouverte pendant l'été, aux heures habituelles, sauf les semaines du 12 au 18 juillet et du 9 au 22 août.



POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE
☎ 02 38 97 31 62

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr





SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, les vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Comité d'Administration du SIVOS DIXMONT - LES BORDES, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Benoît GAMBIER, Président.

Absents : VICTOR Delphine (pouvoir à Sylvie ADAM)

Sylvie ADAM est nommée secrétaire de séance.

Le président demande aux membres présents s'ils acceptent le compte-rendu de la dernière réunion du 5^{er} février 2021 envoyé par mail le 3 février dernier :

→ Les membres l'acceptent à l'unanimité.

01-03-2021 : Compte Administratif 2020

Tous les membres du syndicat ont reçu par mail du 17 mars dernier, un extrait du Compte Administratif de l'exercice passé accompagné du grand livre afin d'avoir le détail des dépenses et des recettes. Le Président présente les chiffres suivants pour 2020

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	218 659.59	233 441.37
Investissement	3 360.00	14 684.83
Résultat reporté fonctionnement		12 897.74
Résultat reporté investissement	12 752.83	
Totaux	234 772.42	261 023.94
Résultat		26 251.52

Le président sort de la salle et Hélène FERCOQCQ, vice-présidente, demande aux membres du comité s'ils acceptent ces chiffres :

→ Ce document est accepté à l'unanimité.

02-03-2021 : Compte de Gestion 2020

Le Président informe que le compte de gestion, dont un extrait (résultat d'exécution) a été distribué à tous les membres, établi par Mme NIGAGLIONI, receveur municipale, présente les mêmes chiffres que le compte administratif :

→ Ce document est accepté à l'unanimité.

03-03-2021 : Affectation des Résultats

Les membres du comité, après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2020, constatant que ce document présente :

- un excédent de fonctionnement de 27 679.52 €,
- un déficit d'investissement de 1 428.00 €,

comme suit :

- 26251.52 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- 1 428.00 € à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- 1 428.00 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

→ Cette affectation est acceptée à l'unanimité.



08-03-2021 : Participations communales

Vu le bilan de l'exercice 2020 et le calcul des participations joint au mail de convocation, le président propose de demander les montants arrondis suivants aux communes :

- Dixmont = 104 000 €
- Les Bordes = 89 150 €
- Armeau = 970 €

➔ Cette proposition est acceptée à l'unanimité et les membres chargent le président d'envoyer une convention à la commune d'Armeau pour le paiement des frais.

A noter que des acomptes ont déjà été versés par les deux communes :

- 30 000 € pour Dixmont
- 25 000 € pour Les Bordes

09-03-2021 : Création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe

Le Centre de Gestion a envoyé le tableau des avancements de grade possible pour cette année.

Véronique QUIMBRE peut prétendre à un grade supérieur dû à son ancienneté, et, en tant qu'agent intercommunal, le syndicat est tenu de suivre la décision de la collectivité qui l'emploie le plus, c'est le cas à la commune de Dixmont qui a décidé de la nommer Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2021.

Le Président propose donc de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour 11/37^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021 :

➔ Les membres acceptent à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Cantine** : Sylvie ADAM demande si la qualité des repas s'est améliorée à la cantine. Il n'y a pas eu de remarques de la part des agents mais il a été rapporté à la secrétaire que certains repas n'étaient pas du tout appétissants. Par conséquent, le président redemandera aux agents de bien vouloir faire remonter tous les problèmes au niveau des repas. Hélène FERCOQ ira prochainement sur place pour se rendre compte en temps réel du déroulement des repas et voir comment faire pour, éventuellement, améliorer le service notamment au niveau du temps du repas.

- **Protocole sanitaire** : Benoit GAMBIER demande aux membres ce qu'ils souhaiteraient au niveau de la cantine si le protocole sanitaire se durcit. Seules deux options existent :

- Fermer la cantine,
- Proposer des repas froids dans les classes de Dixmont comme en mai 2020.

Après un tour de table, les membres sont unanimement contre la fermeture de la cantine qui est absolument nécessaire aux parents qui travaillent et demandent à ce que des repas froids soient distribués aux enfants de la maternelle puisque cette option interviendrait fin avril, période plus propice à ce type de repas. Toutefois, un mail sera envoyé aux parents afin de leur demander s'ils n'auraient pas une autre solution pour le déjeuner de leurs enfants.

La séance est levée à 20h30.



LE BUS DES SERVICES



Le **BUS** des **SERVICES PUBLICS** *de l'Yonne*

Famille, retraite, recherche d'emploi, impôts ...

**FACILITER LES DÉMARCHES DU QUOTIDIEN
DANS VOTRE COMMUNE**





Lieux et horaires



l'Yonne
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1ere semaine du mois					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Commune	VINNEUF Place de l'église	FLOGNY LA CHAPELLE Place de l'école	JOUX LA VILLE Cour de la mairie	COULANGES LA VINEUSE Place de l'église	GRON Salle des fêtes
MATIN	9h30 12h30	9h30 12h30	9h15 12h15	9h30 12h30	9h15 12h15
Commune		CARISEY Mairie	SAINTE MAGNANCE Cour de la mairie	SAINTE BRIS LE VINEUX Pharmacie	VERON Mairie
APRES MIDI		13h30 16h30	14h 17h	13h30 16h30	13h30 16h30

2eme semaine du mois					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Commune	FLEURY LA VALLEE Mairie	RAVIERES Mairie	SOMMECAISE Mairie	COURSON LES CARRIERES Mairie	ARCES DILO Place du marché
MATIN	9h 12h	9h30 12h30	9h15 12h15	9h 12h	9h 12h
Commune	CHEVANNES (commerces)	CRUZY LE CHATEL Salle des fêtes	AUGY (mairie)	TREIGNY (mairie)	THORIGNY SUR OREUSE (mairie)
APRES MIDI	13h30 16h30	13h30 16h30	14h 17h	13h30 16h30	13h30 16h30

3eme semaine du mois					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Commune	CHABLIS Place des Peulons	LUCY SUR YONNE (rue d'en haut)	LIGNY LE CHATEL (pharmacie)	SAINTE JULIENNE DU SAULT Mairie	NAILLY Salle des fêtes
MATIN	9h15 12h15	9h 12h	9h15 12h15	9h15 12h15	9h 12h
Commune	PONTIGNY (office du tourisme)	DEUX RIVIERES (place du donjon)	MONTIGNY LA RESLE (mairie)	SEPEAUX (place du village)	SAINTE VALERIE
APRES MIDI	13h30 16h30	13h30 16h30	13h15 16h15	13h15 16h15	13h15 16h15

4eme semaine du mois					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Commune	ROGNY LES 7 ECLUSES (quai Sully)	ETAIS LA SAUVIN (mairie)	VEZELAY (maison de santé)	CHAILLEY (place du village)	
MATIN	9h15 12h15	9h 12h	9h15 12h15	9h15 12h15	
Commune	EGLÉNY (église)	OUANNE (église)	MAILLY LE CHATEAU (mairie)	NEUVY SAUTOUR (parking commerces)	
APRES MIDI	14h 17h	13h30 16h30	13h30 16h30	13h30 16h30	

bus-services@yonne.fr



Sur les traces d'un mystérieux poète passé par la Borde-à-la-Gousse...

“

Oublions un peu les maux et servitudes de notre quotidien... Voici un peu de poésie, qui plus est, par quelqu'un célébrant le « rouge aigret » de la Borde-à-la-Gousse ! Un poème extrait du recueil poétique "Sénonaises" que signe Jean Desmeuzes et qu'édite Caractères. Né à Sens le 5 décembre 1931, décédé à Montereau le 13 février 2006, dans ses vagabondages amoureux autour de quelques Sénonaises, Jean Desmeuzes est donc passé par notre hameau de la Borde-à-la-Gousse !

Qui aurait donc croisé ce poète sur son chemin, du côté de la Borde-à-la-Gousse ?

Georges Ribeill





Rêverie

Je pense à mon enfance
Et je m'enfonce
Pas à pas dans les ronces
De ton absence

Et j'ai tellement soif,
Et j'ai tellement faim
Qu'enfin
L'amour me coiffe
Et me rend l'eau avec le pain.
Goutte à goutte, l'eau fraîche

Me redonne la vie ;
Une à une les pêches,
Leur velours, leur parfum, leur campêche
Me font rêver sur l'herbe sèche
Dans les jardins de poésie.

Le cantonnier Renard
N'était avare
Ni de caporal ordinaire
Ni des pêches de son enclos
Tachées de rousseur et amères
Comme les filles du château ;
N'était avare

Ni du rouge aigret de la Borde-à-la-Gousse
Ni de la gnole des pruniers
Quand le brandevinier
Brandit son alchimie
Sous les hangars.

Au pas des moutons lents,
Le temps
Se mettait à l'orage
Et les garces sauvages
Au corsage
Vitement délié
Ourdissaient des outrages
Sous leurs vieux tabliers.

J'allais, quelle chance !
A l'herbe aux lapins.
Je rêvais de Sens,
De la tante Hortense, et de Jean Cousin.

D'autres fois, je marchais, songeur,
Je marchais, et les heures
N'avaient prise sur moi,
Quand, balançant mes bras
Comme des barcarolles,
La mi sol, la mi sol,

J'étais carillonneur
Et, du passé, voleur,
Avec les verges folles.

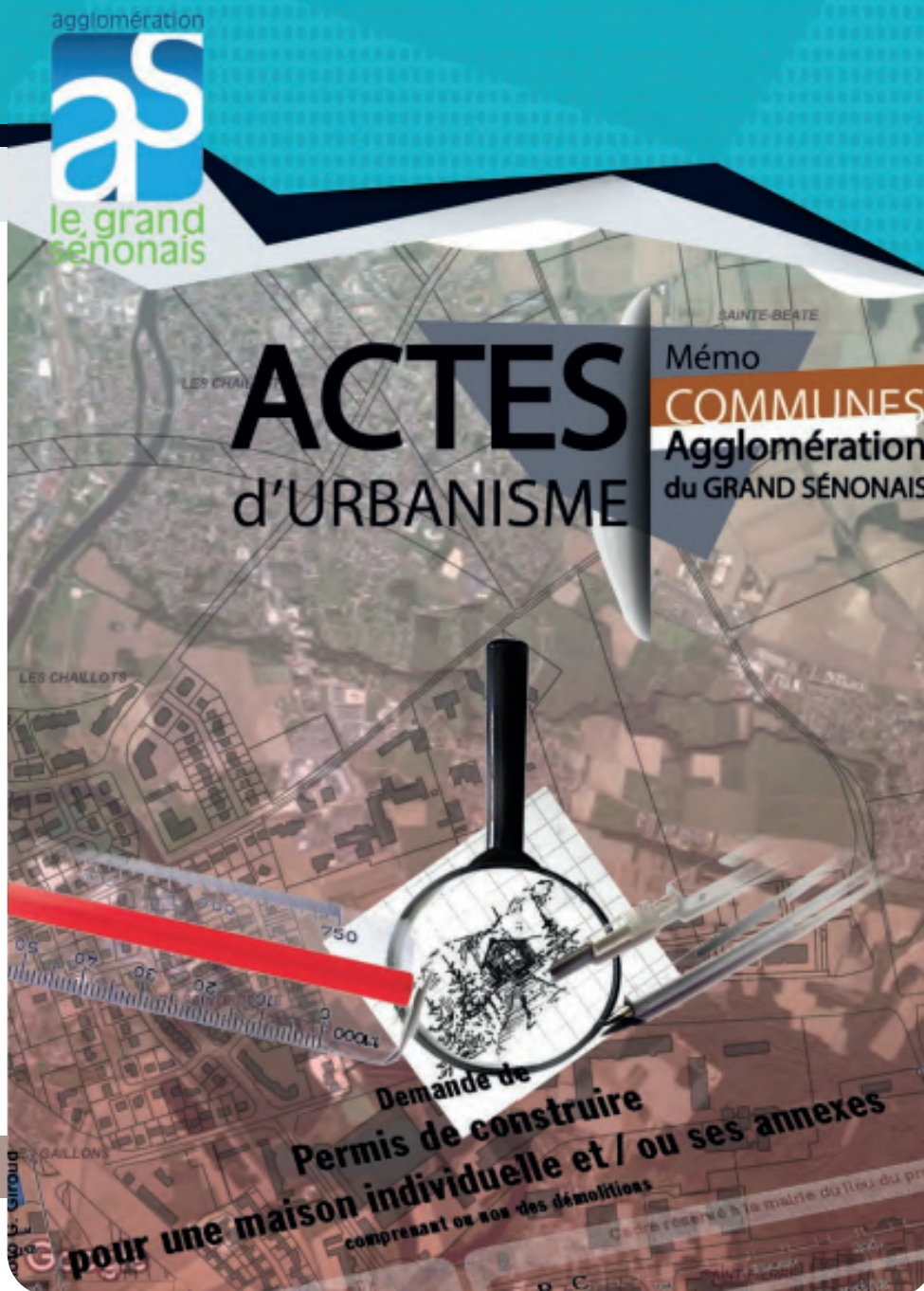
Je marchais sous le vent,
Mains dans les poches,
Tout soulé par le chant
Des cloches
Qui volaient au passé
Des printemps pathétiques
Lancinante musique
Battant, battant le temps
Des jours propices :
Ré mi ré, ré mi ré,
Cloches de Saint-Maurice
Fa sol mi, la fa ré,
Cloches de Saint-André.
Cloches battant, battant le temps,
Cloches annonciatrices
Cloches carillonnant,
Cloches de Saint-Maurice
Et cloches de Saint-Jean !

Je comptais les pêcheurs assis
Distribuant leur chènevis :
Puis, poursuivant mon long chemin,
Au quai de la Fausse Rivière
Je surprénais les lavandières
A leur toilette du matin.

Je délirais tout seul au bord la rivière
Et, le regard noyé dans le courant qui passe,
D'une voix de prière
J'improvisais la grâce
De l'amoureuse initiation.
Je me souviens des mots de cette incantation ;
Mon Loch Lomond, mon Ilfracombe,
Mon jeune cygne et ma colombe,
Mon cri d'oiseau dans les Hébrides,
Mon devenir, ma chrysalide,
Mon nid de mai, ma milady,
Mon acacia, ma mélodie,
Ma belle dame sans merci,
Ma simple, mon rhododendron,
Mon chemin de Londonberry,
Mon fleuve et ma Lorelei,
Ma rose de bruyère et puis
Mon astronaute papillon,
Ma harpe d'or, mon violon
Et ma Lucie de Lamermoor
Mon enfant sage, mon amour



URBANISME



Tout projet de construction, de modification de façade, de changement de destination, de division parcellaire en vue de construire, nécessite une demande d'autorisation. Le type d'autorisation dépend du type de travaux à effectuer.

Ainsi, nombreux travaux sont à déclarer à votre mairie. En effet, la notion de construction en urbanisme est prise dans un sens très large. Elle concerne :

toute construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations

les installations, outillages et ouvrages, qui impliquent une implantation au sol, une occupation du sous-sol ou en surplomb.



Suivant l'importance du projet, il vous faut par exemple :

Une déclaration préalable pour

- Une construction de moins de 20 m² (annexe, abris de piscine, abris de jardin même démontable, etc)
- Une extension de moins de 40 m² de votre habitation (sauf si sa surface dépasse 170m²) ;
- Une piscine fixe ou gonflable (si elle reste au sol plus de 3 mois) de plus de 10 m² et de moins de 100 m² de bassin

- La pose ou la modification d'une clôture ;
- Le changement ou modification de portail ;
- La modification de l'aspect extérieur d'une construction (couverture, pose de fenêtre de toit, changement de menuiserie, ravalement, changement d'huisseries) ;
- L'installation d'une antenne parabolique et/ou un climatiseur, panneaux photovoltaïques... ;
- Le changement de destination d'un local sans travaux.

Un permis de construire pour

- Une construction de plus de 20 m² ;
- Une extension de l'habitation de plus de 40m² ;
- Toute piscine couverte, même modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m de haut et toute piscine > à 100 m² ;
- Un changement de destination avec travaux modifiant soit les structures, soit la façade ;
- Une caravane fixe restant plus de 3 mois et servant pour l'habitation.

Un permis d'aménager ou de construire pour

- Un bâtiment autre qu'une maison individuelle.

Un certificat d'urbanisme pour

- Connaitre les règles (CUa) ou pour savoir si votre projet est réalisable (CUB).

Pas de formalité pour

- Une construction inférieure à 5 m² ;
- Une installation ou un poteau (autre qu'une éolienne) de moins de 12 mètres ;
- Une piscine dont le bassin est inférieur à 10 m² ;
- Un mur de soutènement et mur de moins de 2 m de haut à l'intérieur du terrain ;



Les délais de traitement d'une demande sont variables selon le lieu du projet et sa complexité. La demande peut faire l'objet d'une consultation extérieure (Architecte des Bâtiments de France, gestionnaires des voies et réseaux, commission de sécurité et d'accessibilité, les services archéologies, etc).

Ainsi, des exemplaires supplémentaires de votre dossier pourront vous être demandés afin de faciliter les nombreuses consultations et gagner en temps et réactivité (dans certains cas, 8 exemplaires au moins seront nécessaires).



PANNEAUPOCKET




LA MAIRIE



VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET



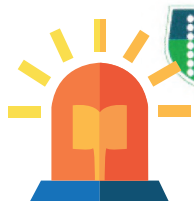
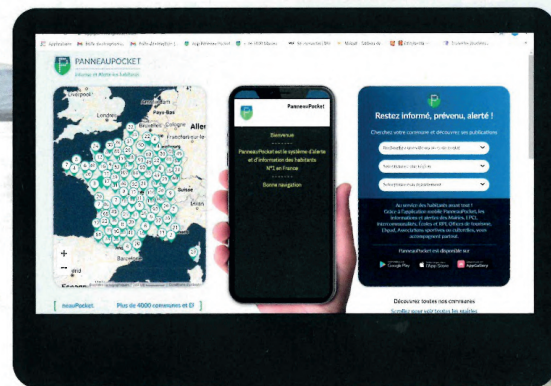
- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le  à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

**100%
GRATUIT**

**100%
ANONYME**

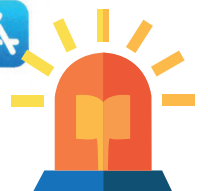
**0%
PUBLICITÉ**

Disponible aussi
sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Disponible gratuitement sur





COLLECTE



Nous vous informons qu'un conteneur à vêtements a été installé à côté des conteneurs de récupération de verre route d'Armeau.

La collecte concerne :

- Les vêtements propres et secs
- Les chaussures (liées par paires)
- Le linge de maison
- La petite maroquinerie



Comme pour la collecte de verre, nous vous remercions de respecter les environs et de signaler tout problème éventuel.



Jardins Loisirs

GAUTHIER

ZA DE LA FONTAINE D'AZON II –

Rue de Sainte Colombe

89100 SAINT-CLÉMENT

Tél 03.86.67.12.79

Fax 02.86.96.38.46

www.jardins-loisirs.com



MAÇONNERIE – ISOLATION

COUVERTURE- CARRELAGE

10 Route de Villeneuve sur Yonne

89500 LES BORDES

 : 03 86 87 08 36

 : 06 14 28 49 67



INCIVILITÉS



Brûlage des déchets verts à l'air libre

C'EST INTERDIT POURQUOI ? POUR QUI ?

PARTICULIERS



DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

Le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets, mais aussi l'écoquage et le brûlage dirigé, par arrêté préfectoral. (articles D615-47 ET D681-5 du code rural)

AGRICULTEURS VITICULTEURS



LES DÉCHETS VERTS AGRICOLES ne sont pas concernés par cette interdiction.

ÉLU

SOLUTIONS DE SUBSTITUTION À PRIVILEGIER :

- le compostage individuel
- le paillage avec broyat
- la collecte sélective en porte-à-porte ou en déchetterie
- la valorisation collective par compostage ou méthanisation

SERVICES TECHNIQUES



DÉCHETS MUNICIPAUX CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages, déchets biodégradables de jardins et de parcs.

ENTREPRISES D'ESPACES VERTS ET PAYSAGISTES

ALTERNATIVES RÉGLEMENTAIRES :

- Broyage sur place
- apport en déchetterie
- valorisation directe



DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

POURQUOI C'EST INTERDIT ?

Le brûlage génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Horaires de tonte

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et
Jours fériés :
10h à 12h et 16h à 18h

Le brûlage est interdit toute l'année* : en zone urbaine, en zone péri-urbaine et en zone rurale lorsqu'existe un système de collecte et/ou une déchetterie.

* article 84 du règlement sanitaire départemental type



INFOS SERVICES



NUMEROS D'URGENCE : **15 SAMU** **18 ou 112 POMPIERS** **17 POLICE**
 Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR : RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M. Mme. Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**
Fabien COULAUD 7 rue de l'église **03 86 96 01 63**

ASSISTANTE SOCIALE : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
 Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Bernard Lavocat -
 Rendez-vous auprès du Tribunal d'Instance de SENS **03.86.87.62.00**
 Permanence à Villeneuve sur Yonne tous les 2^e jeudi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES : **3919**

ENFANCE MALTRAITEE **0 800 054 141 ou 119**

EDF **0 810 333 089**

SM FOURRIERE DU SENONAI : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**
 En dehors des heures d'ouverture du secrétariat **06 08 27 05 56**
 Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**
 58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne) **03 86 96 56 46**
 Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR) **03 86 64 30 66**
 3 Rue du Puits de Vau 89100 GRON e-mail : mdsgron@fede89.admr.org

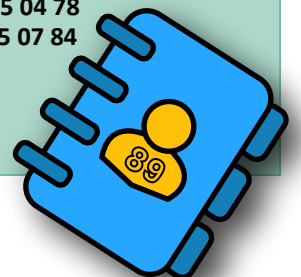
INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos
 soins
 Contact : Mairie de DIXMONT
 7 rue de la Mairie
 89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr
 Site internet : www.dixmont-yonne.fr
 Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
 26, boulevard Kennedy
 89100 SENS
 Tél. 03 86 65 04 78
 Fax 03 86 65 07 84





INFOS SERVICES



MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Sur rendez-vous à la Mairie : 03.86.96.02.13

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes
Responsable : Contacter la Mairie au : 03.86.96.02.13

TARIFS

Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h et 60 € par journée supplémentaire
Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h et 75 € par journée supplémentaire
La consommation électrique sera facturée
1 journée de location de 9h à 9h le lendemain
Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

- Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites ...
Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : eau@grand-senonais.fr
- Direction de l'Assainissement : Branchements d'eaux, SPANC ...
Tel standard : 03.86.86.46.98
Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : spanc@grand-senonais.fr

ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement, prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23

Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective (jaune) les mardis des semaines paires à partir de 14h
- Collecte des ordures ménagères (bordeaux) les jeudis A partir de 5h
-

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

ECOLE MATERNELLE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi de 14h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

Jeudi de 14h30 à 19h

Vendredi de 9h30 à 13h

Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

Email : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi de 14h30 à 17h30

Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Mardi de 16h à 20h

Le mercredi de 10h à 12h

Le jeudi de 16h à 19h

La Mairie Tél : 03.86.96.02.13

E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com

Facebook : [BibliothequeMunicipaleDixmont](https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont)

Instagram : [#bibliothequedixmont](https://www.instagram.com/#bibliothequedixmont)

VIE PAROISSIALE

16 rue du Puits d'Amour - 89500 VILLENEUVE / YONNE

Tél. : 03.58.15.60.02

Prêtre Romain TAVERNIER : Rdv par téléphone

Tél : 06.49.95.78.63

Permanences d'accueil à Villeneuve sur Yonne :

Mardi et Vendredi de 10h à 12h

Jeudi de 10h à 12h

DECHETERIE DE ROUSSON

Du lundi au samedi 8h30-12h/ 13h30-16h30

(17h30 du 01/04 au 30/09)

Fermetures : dimanche et jours fériés

ASSISTANTES MATERNELLES ET LA M.A.M

Assistants maternelles :

GRENOT Véronique : 8 rue du Gumery Tel : 03.86.96.08.20

La M.A.M : La Maison d'Assistants Maternelles de Dixmont est ouverte tous les jours de la semaine de 7h à 18h30.

Pour tout renseignement, nous contacter au 03.86.83.34.04 ou sur l'adresse mail : mam.en.othe@gmail.com



WE OPEN THE WAY

TRAVAUX ROUTIERS - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
TRAVAUX PARTICULIERS

ETABLISSEMENT YONNE

48, chemin des Ruelles
89380 APPOIGNY
Tél. : 03 86 53 59 50
yonne@colas.com

ETABLISSEMENT MALAY LE GRAND

9, Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3
89100 MALAY LE GRAND
Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

CHRONO TP 89



**Travaux de Terrassement
et d'Assainissement**

Travaux Publics

Démolition

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

Votre professionnelle
de l'électricité

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel

**PASCAL
VASSARD** SARL



Les Brûleries
89500 DIXMONT

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

Fraîcheur
Savoirs - Tradition
Qualité



Pizz'a fab



Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE

Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +

Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30

03 86 83 19 66



Pizzas
à emporter

PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT

Retrouvez-nous
près de chez vous !



Lundi
17h30 - 21h

DIXMONT
Rue d'Eichtal

Mercredi
17h30 - 21h

VERLIN
Place de l'Eglise

Mardi
17h30 - 21h

GRON
Grande-Rue

Jeudi
17h30 - 21h

ETIGNY
Grande-Rue

07 71 81 39 62